

ANNEXE No 3

que l'autre côté choisisse exactement celui qui serait le moins agréable ou un de ceux-là et dise: nous allons prendre cet homme, n'est-ce pas ?

Le PRÉSIDENT.—Je crois que le plan suggéré....

M. LENNOX.—Est-ce que je me fais comprendre? Nous dirions: nous permettez-vous de choisir un de ces hommes; et nous déciderions nous-mêmes qui d'entre eux nous prendrions. Car, si nous ne pouvons avoir aucun de ceux-là, il est inutile de parler de liste.

M. BARKER.—Comment cela conviendrait-il à M. Lennox et à M. Clarke de se réunir et de voir s'ils peuvent faire au comité un rapport qui serait satisfaisant?

M. LENNOX.—Le seul inconvénient, c'est que je m'en vais.

M. CLARKE.—Et moi aussi.

Le PRÉSIDENT.—Alors, je suggérerais M. Macdonald et M. Barker.

M. CLARKE.—Oui, cela serait satisfaisant.

Le PRÉSIDENT.—Qu'ils se réunissent et qu'ils discutent la question, et s'ils peuvent s'entendre—et je crois qu'ils s'entendront—alors tout sera bien. Sinon, ils peuvent revenir devant le comité.

M. LENNOX.—C'est parfait, cela serait très bien, je crois.

M. MACDONALD.—Nous prendrions certainement le soin de chercher qui pourrait agir. Car en discutant ainsi la question sans formalités nous pourrions tomber sur un homme qui ne pourrait pas accepter la position. Je crois que nous devrions faire en sorte d'avoir deux ou trois noms à discuter de chaque côté.

M. LENNOX.—Et le nombre? Voulez-vous dire que nous aurions plus d'un avocat ou un avocat en charge et un conseil.

M. MACDONALD.—Un avocat.

M. WILSON.—Un avocat.

M. LENNOX.—La raison pour laquelle je parle de cela, c'est que quelquefois vous pouvez avoir un avocat très éminent, un homme très capable et très fort, mais qu'il ne peut pas consacrer à une question tout le temps nécessaire.

M. MACDONALD.—Il pourrait prendre un jeune associé membre de son bureau pour l'aider à la besogne.

M. LENNOX.—Certains hommes ne s'occuperaient pas des détails; ils ne voudraient pas s'embarrasser avec cela.

M. CLARKE.—Que les termes de l'engagement de l'avocat soient assez larges pour lui permettre de se procurer de l'aide.

Le PRÉSIDENT.—Je ne crois pas que nous devrions entrer au procès-verbal cette longue discussion.

M. LENNOX.—Non.

Le PRÉSIDENT.—Maintenant, quant à ces ingénieurs, j'ai soulevé la question devant le comité l'autre jour, à la dernière réunion, je crois. Leur dirons-nous seulement qu'ils seront avertis de la date à laquelle nous aurons besoin d'eux, comme il a été décidé à la dernière séance? Cela peut prendre une semaine ou deux avant qu'ils ne soient prêts à venir ici, et nous pouvons avoir besoin d'eux auparavant, et cela peut retarder les séances du comité. Ne serait-il pas mieux de leur dire de venir et d'être présents ici?

M. MACDONALD.—Certainement.

M. LENNOX.—J'ai compris hier que nous les avertirions simplement que leur conduite avait été critiquée et qu'ils pourraient venir ou non à leur gré; et je croyais qu'ensuite ils seraient prévenus du jour. Il n'y a pas de jour de déterminé encore, n'est-ce pas?

M. MACDONALD.—Non; nous allons décider cela aujourd'hui.

M. CLARKE.—Ils n'ont pas encore été avertis?

Le SECRÉTAIRE.—Non.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que cela prendra du temps. Il y en a qui sont dans l'Ouest. Ils ne peuvent pas partir le jour suivant la réception d'une lettre. Je ne sais, mais je crois qu'il serait mieux de leur dire quand il faudrait qu'ils soient ici.